Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260521-202629-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 13

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Mathieu HENRY, Blandine LE ROY, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Xavier LERAY, Quentin DELCLOY, Alice BLAIMONT

Absents excusés : 02

Fanny RENAUD, Marie Thérèse HERNANDEZ pouvoir à Xavier LERAY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Audrey CELTON

Délibération 2026 - 29:
Décision Modificative : Budget annexe Commerce

Rapporteur : Béatrice QUEFFELEC

Suite à une mauvaise imputation comptable, il est proposé d'accepter la décision modificative suivante :

- prélever la somme de – 380,00 € du compte 2158

- abonder le compte 275 de + 380,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative.

Fait et délibéré le 21 mai 2026

Le Maire,
Ludovic QUELENNEC

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Audrey CELTON